

## Congrès de la SCMI 2026

21 au 23 octobre 2026

Au Westin à Montréal (QC)

En collaboration le Chapitre du Québec de l'ACP et  
l'Association des spécialistes en médecine interne du Québec.

### DEMANDE DE RÉSUMÉS CLINIQUES

La Société canadienne de médecine interne (SCMI) invite ses résidents et étudiants associés à soumettre des résumés au concours de vignettes cliniques orales et d'affiches qui se tiendra pendant le Congrès annuel de la SCMI 2026.

Une vignette clinique consiste en la présentation concise d'un problème clinique particulier, inhabituel ou complexe dans lequel le stagiaire a joué un rôle actif sur le plan de la prise en charge. La vignette doit récapituler les symptômes ayant motivé l'admission du malade, l'anamnèse, les signes physiques, les données de laboratoire, le diagnostic provisoire, l'investigation diagnostique, le traitement et le dénouement.

#### ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

- Le concours est réservé aux résidents (PGY1 - PGY5) inscrits dans un programme de formation postdoctorale en médecine interne (MI) ou en médecine interne générale (MIG) au Canada au moment de la soumission.
- Le concours est également ouvert aux étudiants en médecine (à partir de la deuxième année) actuellement inscrits dans une faculté de médecine au Canada au moment de la soumission.
- Les candidats doivent être membres associés de la SCMI.

**Vous DEVEZ être résident ou étudiant associé de la SCMI soumettre un résumé.**

Si ce n'est pas le cas, [cliquez ici](#) pour remplir un formulaire d'adhésion.

Les résidents et les étudiants en médecine peuvent adhérer GRATUITEMENT à la SCMI !

Les demandes d'adhésion doivent être reçues au moins une semaine avant la soumission de votre résumé.  
Vous ne pourrez pas soumettre votre résumé tant que votre demande n'aura pas été approuvée.

#### SOUSSION DE RÉSUMÉS

1. Les résumés doivent présenter un résumé clair et concis d'un cas clinique unique lié à la médecine interne ou à la médecine interne générale, et compter au maximum 350 mots en français (300 mots si rédigé en anglais).
2. La soumission doit inclure un ou deux objectifs d'apprentissage précisant clairement ce que le médecin praticien sera en mesure d'accomplir après avoir assisté à la présentation de la vignette clinique ou à la suite de la visualisation de l'affiche. L'objectif commence par un verbe comme *reconnaître*, *diagnostiquer*, etc. [Cliquez pour plus d'informations.](#)
3. Une seule résumé peut être soumis par personne, tous concours confondus (recherche, amélioration de la qualité et clinique). Un projet ne peut être soumis qu'une seule fois par l'un des auteurs du projet. Toute correspondance relative à la soumission sera envoyée uniquement à la personne qui a soumis le projet.
4. Les résumés rédigés par l'IA ne sont pas admissibles. Les outils d'aide peuvent cependant être utilisés et n'ont pas besoin d'être déclarés.
5. **Le titre de votre soumission ne doit pas révéler le diagnostic.** Le résumé doit être structurée de manière que le diagnostic final ne soit pas divulgué avant le point dans le cas où ce diagnostic a été posé.
6. Le résumé ne renferme pas d'introduction, de données historiques, d'analyse documentaire, ni de bibliographies ou de mention d'appui financier. Le titre et le contenu du résumé ne doivent en aucun cas mentionner les auteurs, les initiales, la ville, la province, l'hôpital associé, etc. Les schémas et les graphiques ne sont pas acceptés (ils peuvent cependant être inclus, anonymisés, sur l'affiche ou dans les diapositives.)
7. Le résumé ne doit contenir aucune information d'identification du patient. **Avant de soumettre le résumé, veuillez consulter les [lignes directrices sur l'utilisation des éléments d'identification dans les résumés.](#)**
8. Les résumés acceptés lors d'un précédent concours de résumés de la SCMI (affiche ou présentation orale) ne peuvent pas être soumis à nouveau.
9. Les résumés proposés en vue d'un congrès sur la scène nationale et/ou internationale peuvent être soumis.
10. Les résumés ne sont pas admissibles à la soumission si le travail a été publié sous la forme d'un article complet dans une revue à comité de lecture avant la date limite de soumission.

## ÉVALUATION DE RÉSUMÉS

- Un comité d'évaluation indépendant examinera chaque résumé à l'aveugle afin d'en vérifier l'admissibilité et le contenu.
- Le résumé sera évalué tel qu'il a été soumis. Les résumés ne peuvent être modifiés ou révisés après leur soumission. La grammaire, l'orthographe, etc. ne seront pas vérifiées ni modifiées avant l'évaluation. Toute information permettant d'identifier l'auteur (telle que la ville, la province, l'hôpital, etc.) sera supprimée afin de rendre votre résumé anonyme. Voici quelques exemples de critères d'évaluation :
  - Le résumé est clair, concis et bien structuré.
  - Le cas est unique et pertinent sur le plan clinique, et comporte un message éducatif important.
  - Les conclusions sont bien étayées.
  - Pertinence pour la médecine interne générale au Canada.
  - Facteur d'impact.
- Les candidats seront informés des résultats à la fin de l'été.

## RÉSUMÉS SÉLECTIONNÉ

- Tous les co-auteurs des résumés sélectionnés devront remplir un formulaire de [divulgence de conflit d'intérêts](#).
- Une liste décrivant tous les conflits, ou leur absence, de chacun des co-auteurs doit être incluse sur l'affiche ou dans les diapositives.
- Les copies des investigations originales présentées dans les diapositives/affiches (photos, lames d'anatomopathologie, radiographies, échos, etc.) doivent être anonymisés.
- Le nom, la ville et l'université du soumissionnaire seront inclus dans la liste d'affiches et dans le programme, et peuvent également être mentionnés sur le site Web, le bulletin électronique et/ou les médias sociaux de la SCMI ou de l'ACP. Les co-auteurs peuvent être mentionnés sur l'affiche ou dans les diapositives.
- Seul le soumissionnaire peut présenter le résumé – les coprésentateurs ne sont pas permis.
- Tous les présentateurs acceptés pour une présentation orale ou la présentation d'une affiche doivent s'inscrire au Congrès annuel de la SCMI 2026 aux tarifs affichés.
- Les trois premiers lauréats de chaque catégorie recevront un prix en espèces.

**DATE LIMITE : LE 4 JUIN 2026**

**À 16H, HEURE DE L'EST.**

*Le système de soumission des résumés se fermera à la date limite.*

**[Cliquez ici pour soumettre votre résumé](#)**

**[Cliquez ici pour rejoindre la SCMI !](#)**

**NB :** *Si vous ne recevez pas immédiatement votre confirmation de soumission, veuillez vérifier votre dossier spam ou contacter [info@csim.ca](mailto:info@csim.ca). Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le résumé a été correctement soumis avant la date limite. C'est la responsabilité du demandeur de s'assurer que la soumission est reçue. Les soumissions tardives ou manquantes ne seront pas acceptées. Ni la SCMI, l'ACP ou l'ASMIQ n'assume la responsabilité des résumés perdus ou non reçus pour quelque raison que ce soit, y compris des problèmes techniques. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.*

**Société canadienne de médecine interne**  
Bureau 219, 99-1568, rue Merivale  
Ottawa (ON) K2G 5Y7  
Tél. : 613-422-5977 / Sans frais : 1-855-893-CSIM (2746)  
[info@csim.ca](mailto:info@csim.ca) [www.csim.ca](http://www.csim.ca)